

Bonne  
année  
2025

Les membres du Conseil d'Administration et toute l'équipe du GDS, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que 2025 soit synonyme de succès, de collaborations fructueuses et d'un engagement collectif toujours plus fort pour la santé animale.

## Assemblée Générale

Le 12 décembre dernier, vous avez été nombreux à participer à notre AG à Maresquel. Un focus sur la Fièvre Q vous a été présenté par notre invitée, le Dr TREZZANI. L'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions présentées.

### BESNOITIOSE

#### DÉPISTAGE OBLIGATOIRE DES BOVINS À L'INTRODUCTION ET REMBOURSEMENT

"Considérant la nécessité de préserver les cheptels bovins du parasite véhiculé par les insectes piqueurs, l'Assemblée Générale décide de rendre le **dépistage** de la **Besnoitiose obligatoire** lors de tout **achat en élevage en 2025** ; le **coût de l'analyse HT sera pris en charge à 100%** par le GDS qui remboursera l'éleveur concerné à postériori."

Tarif :  7€ HT en individuel

9€ HT en mélange

inter troupeau



## Elections

Conformément à ses statuts, votre GDS a procédé au renouvellement des membres de son Conseil d'Administration (tiers sortant).

En tenant compte d'une représentation territoriale optimale, l'assemblée a reconduit dans leurs fonctions :

- Mme Hélène HEUMEL de Boisdingham – Elevage Laitier et Porcin
- Mme Virginie DELCROIX de Beussent - Elevage Laitier
- M. Jean François DURIEZ de Diéval - Elevage Laitier
- M. Thierry DUFOUR de Sus St Léger - Elevage Laitier et Allaitant
- M. Didier DEVULDER de Merck St Liévin - Elevage Laitier et Allaitant

Deux nouveaux éleveurs intègrent le Conseil :

- Mme Anne Sophie DUBOIS de Flers - Elevage Laitier
- M. Vincent CODRON de Groffiers - Elevage Laitier

Félicitations à eux !

Les élections du Président, du Bureau et des commissions se tiendront fin janvier, lors de la prochaine réunion du Conseil.



**NEW!**

## Pôle Conseils

Le GDS se diversifie pour 2025 avec la création d'un pôle conseils, afin de venir en aide aux éleveurs. Certaines actions ou plans de lutte actuels ne permettent pas toujours de solutionner les pertes en élevage. C'est pourquoi les conseillères du GDS se sont formées à **l'approche globale**. Elles **assureront avec les vétérinaires un rôle de cohésion et de suivi** entre les différents partenaires, dans un but commun : **des élevages productifs et en excellente santé**. Une SAS sera créée pour ce nouveau challenge.

## F.C.O. & M.H.E.

Pour limiter l'impact de la FCO3 à la reprise vectorielle aux beaux jours et pour prévenir la remontée de la FCO8 et de la MHE dans notre département, pensez dès maintenant à vacciner vos animaux.

**Vous êtes toujours sceptiques quand à l'intérêt de la vaccination ?** N'hésitez pas à visionner les témoignages d'éleveurs :

- [ovins allaitants](#) dans le Pas de Calais
- [bovins allaitants](#) dans les Ardennes



Et à prendre connaissance du flyer informatif de GDS France qui **répondra à vos interrogations (ici)**.







## PROPHYLAXIES OVINES & CAPRINES



Dès à présent, **c'est votre GDS** qui a la délégation des prophylaxies ovines et caprines, au même titre que celle des bovins.

La campagne de prophylaxies chez **les petits ruminants se déroule du 1er Janvier au 30 Septembre 2025**. Votre vétérinaire recevra prochainement vos documents si vous êtes concernés.

Les animaux soumis au prélèvement quinquennal au titre de la brucellose ovine et caprine sont :

- Les **mâles non castrés âgés de plus de six mois**
- Les **animaux introduits** (hors naissances) dans le cheptel depuis le dernier contrôle
- **25%** (au minimum) **des femelles en âge de reproduction ou en lactation**, sans que leur nombre puisse être inférieur à 50, choisies sur l'ensemble de l'exploitation. Si le cheptel comprend moins de 50 femelles : l'intégralité des femelles doivent être dépistées.
- Les "petits détenteurs" sont exclus de ce dépistage

## IBR : RÈGLES AU MOUVEMENT

**Au 1er janvier, les règles de mouvements ont changé, notamment pour les bovins infectés d'IBR, et non indemnes d'IBR.**

Les bovins non indemnes d'IBR non Infectés, isolés au moins 21 jours puis contrôlés négatifs 15 jours avant leur sortie pourront entrer en atelier d'engraissement dérogatoire.

Si les conditions ne sont pas respectées, tout comme pour les bovins infectés d'IBR, le seul circuit autorisé reste l'abattoir par transport sécurisé.

## Audit Pig Connect



Dans le cadre du plan de prévention de la Peste Porcine Africaine, l'Etat finance des audits en faveur des mesures de biosécurité. L'un des objectifs est de **renforcer le niveau de protection** des élevages de suidés vis à vis de la PPA. Les éleveurs éligibles (commercialisation de moins de 1000 porcs en 2023 et sans audit PigConnect biosécurité depuis le 1er janvier 2022) et volontaires bénéficieront d'un audit biosécurité PigConnect sans frais. L'éleveur contactera son vétérinaire pour la tenue de cet audit qui sera réalisé par un auditeur formé.

## SECTION EQUINE - COTISATION 2025

Il est encore temps de nous retourner votre cotisation à la section équine pour cette nouvelle année.

Celle-ci vous permet de bénéficier, entre autre, de la **prise en charge intégrale** de vos **frais d'équarrissage** et d'une coprologie par an et par cheval cotisant.

**Retrouver la plaquette des actions proposées et le bulletin d'adhésion ICI.**

## Enveloppes BVD

**N'oubliez pas de terminer vos stocks d'enveloppes blanches avant d'utiliser les bleues !** Pour vos nouvelles commandes de boucles, cette année vous pourrez commander 100% d'enveloppes ou ne pas en commander du tout. A vous de voir !

## CAEV : Arthrite Encéphalite Caprine Virale

Les symptômes du CAEV sont articulaires, mammaires et respiratoires. Elle est aussi appelée la maladie des gros genoux. Sa transmission se fait par voie orale principalement, mammaire (au moment de la traite) ou sanguine et respiratoire (aérosols).

### Recommandations

- Prévenir la contamination verticale des chevreaux
  - Thermiser le colostrum
  - Séparer les chevreaux à la naissance
- Prévenir la contamination horizontale des chevrettes
  - Elever les chevrettes dans un bâtiment séparé (contamination par aérosol)
  - S'assurer du statut sain des boucs mis avec les chevrettes
- Prévenir la contamination horizontale de manière générale
  - Gestion des animaux cliniquement atteints : les séparer, passer en fin de traite, réformer prioritairement
  - Séparer les primipares et multipares et passer les primipares en premier à la traite
- Séparer les ovins des caprins dans des bâtiments différents puisque ce virus est le même que le Visna-Maëdi chez les moutons.



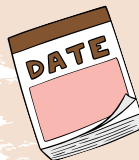
**Action GDS : prise en charge des analyses CAEV et Visna-Maëdi à 50% !**

Votre élevage n'est pas touché par le CAEV ?

Une qualification du troupeau est possible, prenez connaissance du référentiel.

## Formations

Inscrivez vous **ICI** à l'une de nos formations ! Pour les formations biosécurité, un lot de panneaux vous sera remis en partenariat avec la région Hauts de France.



### Agenda :

- 14/01/2025 : Santé du veau laitier - Verchocq
- 23/01/2025 : Boiteries et parage - Marquise
- 30/01/2025 : Biosécurité appliquée aux maladies respiratoires - Frençq
- 06/02/2025 : Biosécurité appliquée aux avortements - Fruges

